



Forfait Mobilité Durable & PDM pour les salariés SNCF ? Une évidence pour l'UNSA-Ferroviaire !

Paris, juillet 2019

À l'issue de quatre années de travail intensif pour inciter à la mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) et des Plans de Mobilité Entreprise (PME) au sein du Groupe Public Ferroviaire SNCF, l'**UNSA-Ferroviaire** n'a malheureusement pas été entendue par la Direction du GPF.

Aussi, après un futur vote solennel de la LOM, l'**UNSA-Ferroviaire** demande à la Direction du GPF SNCF d'entrer en négociation dans les plus brefs délais, afin que l'ensemble des salariés puisse accéder au forfait mobilité durable pour les déplacements domicile/travail.

Forte de son expérience, de l'élaboration d'un dossier complet alliant cartographie logistique nationale et solution RFID pour la facilitation du traitement RH, de l'appui de l'ADEME, du Club des Villes et Territoires Cyclables, de la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo, du soutien officiel de Barbara POMPILI, Présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale et de la remise d'un prix « Talents du Vélo » au Sénat en 2017, l'**UNSA-Ferroviaire** sera, comme toujours, force de propositions.

Aujourd'hui, l'urgence climatique est face à nous et nous oblige à agir.

Tous les leviers et incitations favorables à la mobilité douce et décarbonée ont déjà été identifiés, ne serait-ce qu'au regard des conclusions du Grenelle de l'environnement ou des conférences environnementales comme la COP 21.

Le Groupe Public Ferroviaire SNCF se veut champion de l'écomobilité « porte à porte » pour nos usagers, faisons en sorte de décliner cette légitime ambition pour les salariés, l'attente exprimée est très forte...

(Extrait de la déclaration UNSA-Ferroviaire lors de la NAO SNCF 2019 du 2 juillet 2019)



**Un forfait mobilité durable jusqu'à
400€ par an défiscalisés
pour les déplacements
domicile-travail des salariés**





Le Plan De Mobilité (PDM ex Plan de Mobilité Entreprise) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Celui-ci est obligatoire pour toute entreprise (ou établissement) de plus de 100 salariés au 1^{er} janvier 2018.

Seulement 8% des entreprises ont mis en place ce dispositif sur les 17 000 concernées !



La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), en passe d'être adoptée, prévoit (art. 26) de renforcer la mesure puisque le nombre de salariés passe de 100 à 50 dans le texte de Loi.

Incitation est également faite d'associer les Organisations Syndicales pour négocier sa mise en œuvre.

L'UNSA-Ferroviaire prend donc également ses responsabilités sur le sujet et incite, dès à présent, la Direction du Groupe Public Ferroviaire à travailler dans ce sens...

